

AFFAIRE N° 16. - Demande d'augmentation de loyer de l'immeuble qu'elle loue à la Commune et Chaudron, présentée par Madame SOUCRAMANIAN LOCATION.

M. PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 27 Juillet dernier, Madame SOUCRAMANIAN Julien sollicite le relèvement du loyer de son immeuble de Chaudron qu'elle loue à la Commune à raison de 9.000 Frs par mois depuis 1962 et que celle-ci utilise comme école.

Elle demande que le loyer soit porté de 9 à 10.000 Frs par mois en égard aux augmentations incessantes du coût de la vie depuis 1962.

Le MAIRE. - Nous ne sommes pas obligés d'accepter le prix de 10.000 Frs. Nous pouvons voir dans quelle proportion le loyer peut être augmenté.

M. GALLARD. - Je propose la désignation d'une commission qui se rendrait sur place pour examiner l'état des lieux et donner son avis sur la demande d'augmentation de ce loyer.

M. BÉDIER. - A mon avis une commission n'est pas nécessaire, nous n'avons qu'à rejeter la demande présentée par Mme SOUCRAMANIAN.

Le MAIRE. - Mesdames et Messieurs, estimer-vous qu'une commission doit se rendre sur place?

M. TESSIER. - La commission du budget qui s'est réunie hier a abouti à cette même conclusion.

Après échange de vues, MM. DIEUX - BÉDIER et GALLARD sont désignés par le Conseil pour faire partie de la commission chargée de visiter l'immeuble de Mme SOUCRAMANIAN servant d'école au Chaudron.